

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse :

Au cours des quatre audiences publiques tenues du lundi 24 au jeudi 27 mai 1965 dans les affaires du Sud-Ouest africain, (Ethiopie c. Afrique du Sud; Libéria c. Afrique du Sud), la Cour a entendu M. D.P. de Villiers commencer la duplique orale de l'Afrique du Sud.

Lors de l'audience du 24 mai, le Président de la Cour a rendu hommage à la mémoire de Helge Klaestad, membre de la Cour de 1946 à 1961 et président de 1958 à 1961, qui est décédé le 23 mai. Il a également annoncé que la Cour a décidé que, les demandeurs ayant, sous certaines réserves, achevé la présentation de leurs thèses tant sur le droit que sur les faits, le défendeur, après avoir achevé sa duplique orale sur les points de droit, présentera immédiatement son argumentation sur les faits et fera citer à cette occasion ses témoins et experts. La Cour ne délibérera sur la requête du défendeur relative à une visite sur les lieux qu'après que tous les témoins et experts auront été entendus et que les Parties auront achevé leurs plaidoiries.

A l'audience du 27 mai, le Président a annoncé qu'à la requête du défendeur, requête qui n'a pas suscité d'objection de la part des demandeurs, la Cour a accepté de s'ajourner jusqu'au mardi 8 juin afin de permettre au défendeur d'examiner les points entièrement nouveaux qu'il estime avoir été introduits par les demandeurs à la fin de leur réplique orale.

Au cours de la prochaine audience qui se tiendra le mardi 8 juin à 15-heures, le conseil de l'Afrique du Sud continuera sa duplique orale.

La Haye, le 27 mai 1965.